

**Exemplaire à retourner
signé sur tous les feuillets**

Merci



GA00066A

210005 / LUCIE CARRICO
N° Ortas : 07005354 15005887
E-mail : beaune@agence.generali.fr
Tél. : 03 80 24 75 80 - Fax : 03 80 24 90 22
21202 BEAUNE CEDEX
20B RUE DU FG ST JACQUES
BP 50052
BEAUNE / ARCHEREAU ET MAROLLEAU
Votre agent général : (081654)

**Dispositions particulières
du contrat d'assurance automobile L'AUTO GENERALI n° AR231877
(Affaire nouvelle)**

Le contrat L'AUTO GENERALI se compose des documents suivants : les présentes dispositions particulières et les dispositions générales n° GA1403G.

Prise d'effet des garanties : 06/04/2018 Echéance anniversaire : 01 avril

Durée du contrat

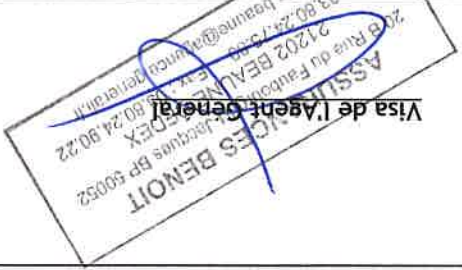
Le contrat est conclu pour une durée de un an avec tacite reconduction, à compter de la date de prise d'effet des garanties : 06/04/2018.
Il peut être résilié chaque année à effet de sa date d'anniversaire, le 01 avril, moyennant un préavis de deux mois.
Pour les contrats d'assurance couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles et relevant des branches définies par décret en Conseil d'Etat, l'assuré peut résilier les contrats et adhésions reconduits tacitement, sans frais ni pénalités, à partir du premier jour suivant la reconduction du contrat.

Véhicule assuré : VOLKSWAGEN AMAROK 2.0 BITDI 180 HIGHL - 7 cv

Immatriculé en France Métropolitaine, Monaco : EG-014-TR
PICK-UP - Gasoil (Turbo)
Protection vol du véhicule : Protection vol minimum conforme au niveau SRA4 ou tout autre moyen de protection équivalent ou supérieur, monté d'origine par le constructeur ou installé par un professionnel de l'automobile.
1ère mise en circulation : novembre 2016 - Date d'achat du véhicule : avril 2018
Financement : Aucun
Titulaire de la carte grise : PARENT FRANCOIS (Conducteur Principal)
Usage : Privés et professionnels sans tournée - Lieu de garage habituel : 21630 POMMARD
Type de garage : Garage individuel clos et couvert permettant de garer le véhicule à assurer.

Conducteurs

Date (si différente de la date d'émission) : 6/4/2018
Signature du souscripteur : Parent





Conducteur Principal : Monsieur PARENT Francois né le 11 janvier 1955 - profession : EXPLOITANT AGRICOLE
 Permis B obtenu le 25 mai 1973

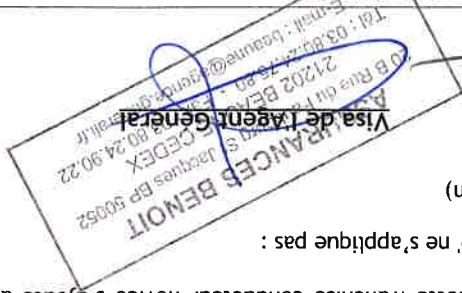
Annulation(s) ou suspension(s) de permis de conduire dans les 36 derniers mois

Le preneur d'assurance déclare que le conducteur désigné n'a pas fait l'objet d'une annulation ou suspension de permis pour alcoolémie, usage de stupéfiants, délit de fuite.
 Il déclare de plus que le conducteur désigné n'a pas fait l'objet d'une annulation ou suspension de permis de plus de 30 jours pour tout autre motif.

Garanties et options souscrites	
Formule L3	
Responsabilité Civile Automobile	OUI
- Accident corporel : Sans limitation de somme	
- Accident matériel : Plafond : 100 000 000 € (dont dommages matériels résultant d'un incendie ou d'une explosion : 10 000 000 €)	
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	OUI
Evénements Majeurs	OUI
Franchise par sinistre de : cf. Dispositions Générales	OUI
Bris de glaces	OUI
- Franchise par sinistre de 0 €	
- Sauf cas de réparation sans dépose franchise par sinistre de 0 €	
Vol	OUI
- Franchise par sinistre de 286 €	
Incendie	OUI
- Franchise par sinistre de 286 €	
Vandalisme, Dommages tous accidents	OUI
- Franchise par sinistre de 286 €	
Remboursement du crédit	NON
Accessoires	NON
Contenu privé / professionnel	NON
Vol isolé des éléments extérieurs	OUI
- Franchise par sinistre de 20 % du dommage avec un maximum de 286 €	
Aménagements et Auvant	NON
Indemnisation en valeur d'achat	NON
Indemnisation en valeur majorée	OUI
- A partir du : 06/04/2018	
Protection du conducteur	OUI
Plafond 1 000 000 € / Franchise 0 % en invalidité permanente	
Rupture d'activité	NON
- Délai de carence de 3 jours	
Services	
Options souscrites	
Assistance 0 km	OUI
Véhicule de remplacement Entreprise	OUI
- Durée maximum du prêt de véhicule Entreprise : 8 jours en cas de panne, 15 jours en cas d'accident, 40 jours en cas de vol	
Pannes Mécaniques	NON
Protection Juridique Automobile	NON

Franchise 'Conducteur novice' : 1 500 €
 - Si, au moment du sinistre engageant sa responsabilité, le conducteur du véhicule 4 roues est titulaire d'un permis de conduire de moins de 3 ans, cette franchise conducteur novice s'ajoute à la franchise déjà prévue pour la garantie mise en jeu.
 - Cette franchise 'Conducteur novice' ne s'applique pas :

Date (si différente de la date d'émission) Le
 Signature du souscripteur





* à tout conducteur désigné en qualité de conducteur principal sur un contrat d'assurance automobile 4 roues
 * aux salariés du preneur d'assurance dans l'exercice de leurs fonctions.

Antécédents d'assurance au cours des 36 derniers mois

Le conducteur principal désigné a été assuré :
 - au cours des 36 derniers mois sans interruption,
 - auprès de GENERALI, contrat n° AL617637

Le Conducteur principal n'a déclaré aucun sinistre sur les 36 derniers mois.

Coefficient de réduction/majoration de 0,50 à l'échéance de : juillet 2017
 Année d'acquisition du bonus 0,50 : 2003

Cotisation

La cotisation due pour la période du 6 avril 2018 au 31 mars 2019 s'élève à 439,23 euros.
 Generali Iard : cotisation HT : 251,82 euros, catastrophes naturelles : 0,49 euros, frais et accessoires : 35,51 euros,
 taxes : 57,20 euros
 Europ Assistance : cotisation HT : 78,51 euros, TVA à 20,00% : 15,70 euros

Votre cotisation annuelle est fixée à 445,24 euros TTC (soit 335,41 euros hors taxes, frais et accessoires) jusqu'à l'échéance anniversaire de votre contrat fixée au 01 avril.

Prochaine cotisation le 1er avril 2019.

Cette cotisation tient compte d'un coefficient de réduction/majoration de 0,50

Europ Assistance, SA au capital de 23 601 857 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, RCS Nanterre 451 366 405, 1 promenade de la Bonnette 92633 Gennevilliers Cedex, n° TVA : FR 8245136640500012.

Déclarations du souscripteur

Je reconnais avoir reçu un exemplaire des dispositions générales n° GA1403G.

Je reconnais être informé(e) qu'en cas de résiliation, le contenu du relevé d'informations sera communiqué au fichier central professionnel du risque automobile (A.G.I.R.A.).

Je reconnais être informé(e) des conséquences d'une déclaration inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L13-9 et L13-8 du Code des Assurances).

Je confirme que les informations figurant sur ces dispositions particulières sont conformes en tous points à mes déclarations et réponses faites lors de ma souscription du contrat.

Fait le 6 avril 2018 en 3 exemplaires.

Roland SIRE
 Directeur des Opérations
 Generali Iard



Date (si différente de la date de émission) Le 06/04/2018

Signature du souscripteur

